

Bureau syndical du 19 octobre 2017

DELIBERATION N° 2017-10-067

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE SERVICE POUR LA RECEPTION, LE TRI, LA VALORISATION DU TOUT VENANT ISSUS DES RECYCLERIES DU SYVADEC ET TRAITEMENT DU RESIDUEL

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf octobre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	15	16	

Présents :

Madame : ZUCCARELLI Marie.

Messieurs: TATTI François, GIANNI Don George, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François, VALERY Jean-Noël, FILONI François, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.

Absents représentés: SOTTY Marie-Laurence a donné pouvoir à LACOMBE Xavier.

Absents :

Madame : BATTESTINI Serena.

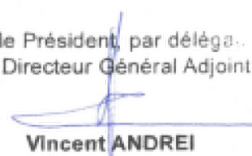
Messieurs : PAJANACCI Jean, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, FAGGIANELLI François, MELA François et HABANI Yohan.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 27/10/2017
et de la publication de l'acte le: 27/10/2017



Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général Adjoint


Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20171019-2017-10-067-DE
Date de télétransmission : 27/10/2017
Date de réception préfecture : 27/10/2017

Le Président expose :

Suite à la consultation lancée selon une procédure formalisée visant à conclure un contrat de services pour la réception, le tri, la valorisation du tout-venant issus des recycleries du Syvadec et traitement du résiduel ; Le Président rappelle que ce contrat a pour objet d'augmenter la part du tri sélectif des déchets permettant ainsi de diminuer l'enfouissement en centre technique.

Consultation à 3 lots lancée en Procédure Formalisée ouverte selon le principe d'un accord cadre mono attributaire se déroulant par bons de commande sans minimum et sans maximum, sur la base d'un bordereau de prix unitaires, d'une durée partant de sa notification plus 48 mois, non reconductible.

Lot 1 : Secteur Cap Corse, région Bastiaise et Balagne.

Lot 2 : Secteur Plaine Orientale.

Lot 3 : Secteur Ouest Corse et région Ajaccienne.

Section de fonctionnement article 611. Chapitre 011.

Estimation budgétaire :

Lot 1 : 940 000.00 € HT par tranche de 12 mois.

Lot 2 : 110 000.00 € HT par tranche de 12 mois.

Lot 3 : 700 000.00 € HT par tranche de 12 mois

Suite aux travaux d'analyse des offres effectués par la Commission d'Appel d'Offres du SYVADEC.

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce contrat,

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président à signer les marchés visant à conclure un contrat de service pour la réception, le tri, la valorisation du tout-venant issus des recycleries du Syvadec avec :

Lot 1, le groupement d'entreprises ENVIRONNEMENT SERVICES / STOC, pour un montant estimatif de 960 607.70 € HT par période.

Lot 2, le groupement d'entreprises ENVIRONNEMENT SERVICES / STOC, pour un montant estimatif de 107 390.12 € HT par période.

Lot 3, le groupement d'entreprises ENVIRONNEMENT SERVICES / STOC, pour un montant estimatif de 689 600.69 € HT par période.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5711-1

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU le Décret 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 19 octobre 2017

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés des lots 1 - 2 & 3 avec le groupement d'entreprises ENVIRONNEMENT SERVICES / STOC.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20171019-2017-10-067-DE
Date de télétransmission : 27/10/2017
Date de réception préfecture : 27/10/2017